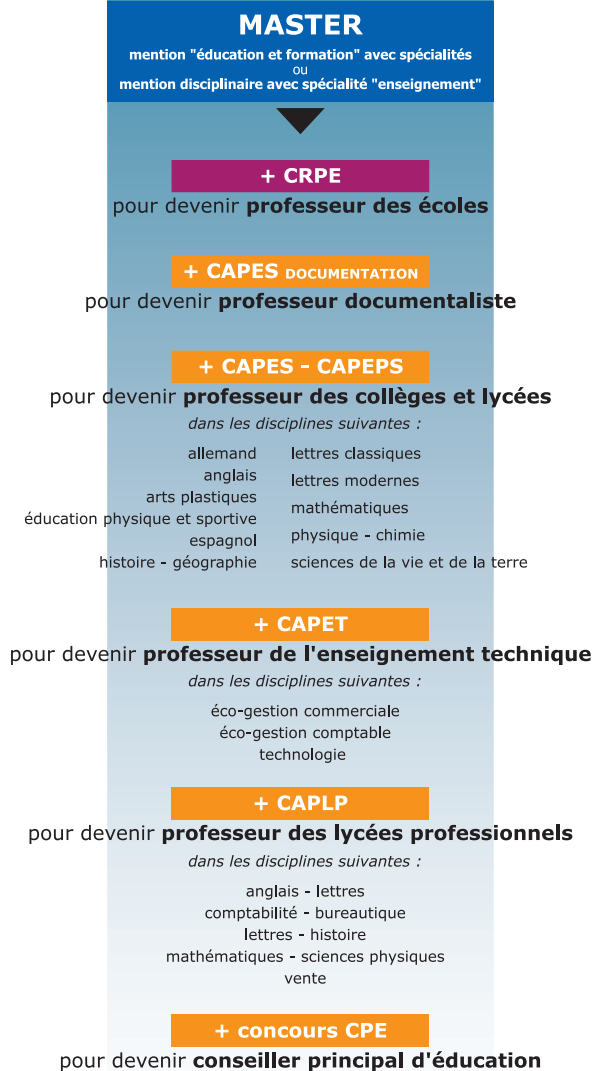
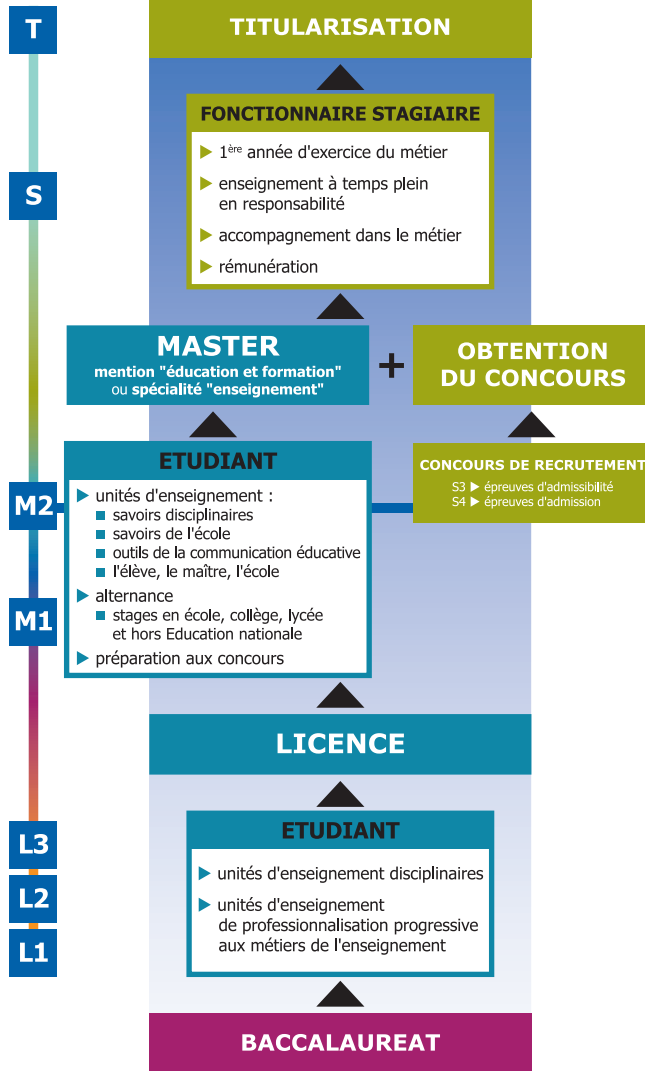


Les enseignants de demain



Les enseignants de demain



Les enseignants de demain



Les enseignants de demain

Le niveau de **recrutement par concours** des futurs enseignants passe du niveau Licence (bac + 3) au **niveau Master** (bac + 5)

La première session des **nouveaux concours** aura lieu en **2011**.

Il faudra désormais être titulaire d'un Master ou inscrit en seconde année de Master (**M2**) pour s'inscrire à ces nouveaux concours de recrutement.

Les lauréats des concours devront justifier de l'**obtention d'un diplôme de Master** pour pouvoir être recrutés à titre définitif par le ministère de l'Éducation nationale.

Dès leur réussite au concours et à l'obtention du Master, les étudiants deviennent alors **professeurs stagiaires**, ils pourront être titularisés à l'issue de cette **première année d'exercice rémunérée**.

Les **épreuves du concours**, organisées par le Ministère de l'Éducation nationale, se dérouleront en **M2**. Les **épreuves écrites d'admissibilité** au cours du premier semestre (S3) et les **épreuves orales d'admission** au deuxième semestre (S4)

Ces épreuves sont distinctes des épreuves pour l'obtention du Master, organisées par les universités.



Les modalités et les contenus précis des épreuves des **nouveaux concours de recrutement** sont en cours de définition au Ministère de l'Éducation nationale.

Les concours du **CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP et CPE** seront organisés en **4 épreuves**, et redéfinis autour de **3 priorités** :

- ▶ la culture disciplinaire
- ▶ la capacité à planifier et organiser un enseignement
- ▶ la connaissance du service public d'éducation

concours de recrutement des professeurs des écoles

épreuves d'admissibilité

- ▶ une épreuve écrite de français et de culture humaniste
- ▶ une épreuve écrite de mathématiques et de culture scientifique et technologique

épreuves d'admission

- ▶ une épreuve orale prenant la forme d'un exercice pédagogique
- ▶ une épreuve d'entretien avec le jury

concours de recrutement des professeurs des collèges et lycées

épreuves d'admissibilité

- ▶ deux épreuves dans la ou les disciplines

épreuves d'admission

- ▶ une épreuve orale prenant la forme d'un exercice pédagogique
- ▶ une épreuve d'entretien avec le jury

Parmi tous les candidats qui passeront le **concours à la session 2010**, certains ne seront pas lauréats. Pour poursuivre leur projet professionnel, ils devront intégrer les nouveaux cursus Master à la rentrée 2010. Des mesures seront mises en place à l'**Université de Picardie Jules Verne** qui faciliteront aux étudiants le passage dans ce nouveau cursus, en **première ou deuxième année de Master**.

A partir de la rentrée 2010, l'UPJV et son IUFM proposeront une offre de formation, incluant les deux années de **Master**, adaptée à la **préparation aux concours** et à la **formation aux métiers de l'enseignement**.

Les maquettes de ces nouveaux Masters sont actuellement en cours d'élaboration.

Les étudiants qui souhaitent s'orienter vers les métiers de l'enseignement seront désormais préparés aux concours de recrutement et formés à l'exercice de leur futur métier dans un **parcours universitaire qui se poursuit jusqu'en Master**. L'**IUFM de l'académie d'Amiens** propose dès la première année de **Licence des Unités de Professionnalisation Progressive aux métiers de l'enseignement (UEPP)** Ces UEPP permettent aux étudiants qui envisagent de devenir enseignant d'acquérir une première culture professionnelle et d'appréhender les réalités de l'Ecole.

rentrée 2010
aides sur critères universitaires

- ▶ spécifiques aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement qui réunissent les conditions d'inscription aux concours et suivent une préparation à ces concours dans le cadre d'un Master.
- ▶ renseignements : **www.amiens.iufm.fr**